



Le Plouasnais

Feuillet Municipal N°35 – Octobre 2020

MAIRIE / AGENCE POSTALE

Lundi : 9h – 12h / 15h – 16h30

Mardi : 9h – 12h / 15h – 16h30

Mercredi : 9h – 12h / fermée

Jeudi : fermée / 15h – 16h30

Vendredi : 9h – 12h / 15h – 16h30

Samedi : 9h – 12h

Internet : <http://www.plouasne.fr>

Facebook : [Commune de Plouasne](#)

Email : mairie.plouasne@wanadoo.fr

Bureau : 02 96 86 48 19

Fax : 02 96 86 42 40

Urgence Communale : 06 10 11 34 48

PRATIQUE

POMPIERS : 18

SAMU : 15

Docteurs Guioimar & Sourd : 02 96 86 48 17

Infirmières 02 96 86 43 62

Dentistes 02 96 86 48 76

Podologue 02 96 27 43 04

Pharmacie 02 96 86 48 78

Diététicienne 07 68 31 68 25

Ostéopathe 02 96 27 32 27

Antipoison 02 99 59 22 22

Gendarmerie 02 96 87 74 00

Écoles 02 96 86 48 44 (publique)

02 96 86 46 54 (privé)

Cantine 02 96 86 48 56

Collège 02 96 86 48 31

GARDERIE MUNICIPALE 02 96 86 48 44

Toute la semaine : 7h – 8h40 / 16h35 – 19h

BIBLIOTHÈQUE 02 96 86 44 59

Mardi : 16h / 18h

Mercredi : 16h30 / 18h

Jeudi : - / -

Samedi : 10h / 11h30

DÉCHETTERIE D'ÉVRAN 02 96 87 20 10

Lundi : Fermée / 14h – 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 – 12h30 / Fermée

Jeudi : 8h45 – 12h30 / 14h – 17h45

Vendredi : 8h45 – 12h30 / 14h – 17h45

Samedi : 8h45 – 12h30 / 14h – 17h45

DÉCHETS VERTS - PLOUASNE

Mercredi : Fermé / 14h – 17h30

Samedi : 10h – 17h45

Travaux rue François Letellier :

Les travaux d'aménagement de la voirie rue Letellier ont débuté ce mois de septembre. Outre l'effacement de réseau, la rue sera intégralement reprise et verra la création d'un trottoir. Les travaux devraient s'achever pour la fin de l'année. La circulation sur cet axe sera, de fait, régulièrement alternée ou interdite.



Lotissement des Mares :

Les travaux de terrassement et d'aménagement du nouveau lotissement situé au cœur du bourg ont débuté au mois de juillet et s'achèveront en novembre. D'ores et déjà, 17 lots viabilisés de 420m² à 893m² sont proposés à la vente au prix de 49€ le m². Vous pouvez vous renseigner auprès de la Mairie (02 96 86 48 19) ou consulter le plan des lots à l'entrée du

lotissement des Mares. Lot en vente auprès de Maitres PANSART à Evran 02 96 27 40 21 ou Maître LHOMME à Caulnes 02 96 83 92 85

Un nouveau service à la Mairie :

Afin de vous guider et de vous accompagner dans vos démarches administratives avec tous les services de l'Etat, que ces démarches soient numériques (Internet) ou non, la commune a décidé de mettre en place un agent et de créer un « Espace d'Aide et d'Accompagnement ».

Vous bénéficierez :

- d'un espace de discrétion dans la salle du conseil de la Mairie avec un bureau équipé de l'ensemble du matériel informatique nécessaire.

- d'un accompagnement personnalisé avec agent pour vous guider de manière optimale dans vos démarches.

Vous pourrez y réaliser **toutes les démarches administratives** concernant l'ensemble des services au public en adéquation avec les besoins du territoire : CPAM ; CAF (Actualisation mensuelle, déclaration trimestrielle de ressources etc...); Pôle Emploi, MSA; CARSAT ; Connétable, Chambre d'Agriculture départementale et régionale ; Chambre des métiers, Chambre de Commerce, demandes de carte d'identité, passeport, cartes grises et permis de conduire... Vous pourrez également être accompagné dans l'utilisation des services en ligne de la Direction Générale des Finances Publiques.

- Délivrer une information générale de premier niveau à tout usager désirant connaître les prestations et services susceptibles de répondre à sa situation et le renseigner sur les principales conditions à satisfaire et démarches à réaliser pour les obtenir.

- Accompagner à la navigation sur www.impots.gouv.fr.

- Aider à la connexion et à la création d'un compte personnel.

- Faciliter la mise en relation avec la DGFIP notamment à la prise en rendez-vous téléphonique et physique.

- Aider à l'utilisation des équipements numériques.

- Permettre la numérisation et l'impression de documents.

Ce nouveau service s'adresse à toute personne ayant besoin de réaliser des formalités administratives et ce quelle que soit sa commune de résidence du département ou d'Ille-et-Vilaine.

Il sera **ouvert à toutes et à tous** le 19 octobre, aux horaires d'ouverture de la Mairie.

C'est bien sûr gratuit. Il suffit de se rendre en Mairie sans prendre de rendez-vous.

Devenez Sapeurs-Pompiers volontaire à Plouasne :

Pour devenir sapeur-pompier volontaire, il suffit de vous rendre au Centre d'Incendie et de Secours de Plouasne ou de prendre contact avec le chef du centre, le Lieutenant Yoann Duval au 07.88.50.23.68



Tri sélectif :

La commune de Plouasne est dotée de 7 points de recyclage et d'une benne à carton au parc d'activités.

Ces points de recyclage vous permettent de jeter intelligemment ce que vous ne mettez pas dans vos poubelles quotidiennes. Ainsi, vous pouvez déposer dans les containers dédiés :

Le verre, les bouteilles, les pots, les bocaux, quelle que soit leur taille : pas besoin de les laver, il suffit de les vider.

Les bouteilles et flacons en plastique : on trie les bouteilles d'eau et d'huile, les flacons de shampoing, de gel douche et de liquide vaisselle...

Les emballages en papier ou en carton : on trie les boîtes de céréales, de pizza, les briques alimentaires, les livres, les cahiers.

Ces points ne sont en aucun cas des zones de dépôts d'ordures et de déchets de tous types.

Dès lors qu'un déchet est abandonné sans respecter les conditions de remise, il y a dépôt sauvage et le détenteur ou producteur de celui-ci peut être sanctionné.

Références juridiques : L541-3 du code de l'environnement

Merci de contribuer à la qualité de l'image de notre commune, en ne déposant aucun déchet ne rentrant pas dans le tri offert sur ces points de recyclage.



Rappel : limitations liées à la réglementation sur les bruits du voisinage

Les horaires de tonte sont réglementés par l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage en date du 27 février 1990. Ainsi, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses... dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30. Les samedis de 9 h à 12h et de 14h à 18h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Distribution de votre courrier



Rappel : Merci de bien vouloir vérifier régulièrement que votre (ou vos) nom(s) apparaît lisiblement sur votre boîte aux lettres, ainsi que le numéro de votre habitation. En effet votre facteur habituel vous connaît, mais il est fréquemment remplacé et les remplaçants ne vous connaissent pas. Le numéro est nécessaire, pour eux, afin de trouver votre maison, si le besoin se présente, (colis, recommandés etc.). Sans identification correcte le courrier repart à l'expéditeur.

Facebook :

La commune de Plouasne, en complément de son site Internet, est dorénavant présente sur les réseaux sociaux avec une Page Facebook.

Il s'agit d'un espace ouvert à tous qui vise à informer les plouasnais sur les actualités de la commune.

Consultez, aimez, partagez son contenu et n'hésitez pas à faire de cette page un lieu d'échanges agréable pour tous.

<https://www.facebook.com/CommunedePlouasne>



SOUS – PRÉFECTURE

Lundi-Vendredi : 8h30 -12h ouvert au public
17, rue Michel – BP 72061
22102 DINAN Cedex
Tél : 08 21 80 30 22

Les démarches administratives concernant les cartes grises et les permis de conduire sont dorénavant à effectuer en ligne sur le site internet de l'ANTS.

<https://ants.gouv.fr/>

SERVICE PUBLIC

Tél : 39 39 (0.15€/min + prix de l'appel)
Internet : <http://www.service-public.fr>

DINAN AGGLOMÉRATION

8, Bd de l'Europe - 22100 DINAN
Tél : 02 96 87 14 14

Internet : <http://www.dinan-agglomération.fr>

Faites nous part de vos idées, infos ou suggestions à :

mairie.plouasne@wanadoo.fr

Retrouvez toutes les informations de notre commune, ainsi que tous les feuillets et bulletins sur notre site :

<http://www.plouasne.fr>

Les prochains évènements sur la commune

En raison de la crise sanitaire en cours, nous ne pouvons éditer un agenda fiable.

Nous vous incitons donc à consulter le site internet de la commune ou notre compte Facebook.